



**apec**

**Association  
intercommunale pour  
l'épuration des eaux usées  
de la Côte**

## **PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 3 NOVEMBRE 2022 A DUILLIER**

	<b>Ordre du jour</b>
--	----------------------

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentations.
3. Procès-verbal de la séance du 19 mai 2022.
4. Préavis N°9 relatif au projet de budget 2023.
5. Communications du comité de direction.
6. Propositions individuelles et divers.

<b>1.</b>	<b>Appel</b>
-----------	--------------

L'appel permet de constater la présence de 59 conseillers intercommunaux. La totalité des Communes est représentée. Le Conseil Intercommunal est donc valablement constitué et peut délibérer.

<b>2.</b>	<b>Assermentations</b>
-----------	------------------------

Le Président procède à l'assermentation de :

- Madame Basak Zanon pour la Commune de Burtigny.

Cette personne est assermentée ce jour et entre en fonction en tant membre du Conseil Intercommunal sous les applaudissements de l'assemblée.

Les personnes absentes ce soir seront assermentées lors de la prochaine séance.

<b>3.</b>	<b>Procès-verbal de la séance du 19 mai 2022</b>
-----------	--

Le procès-verbal a été adressé à chaque membre du Conseil Intercommunal. Il n'est pas procédé à sa lecture.

M. Hautier souhaite modifier la page N°3, point N°4, paragraphe N°2 de la manière suivante : « **une dépense** » (au lieu d'un dépende).

M. Hautier souhaite modifier la page N°3, paragraphe N°10 « **Afin de répondre** à M. Hautier... » (au lieu de afin de réponse).

M. Hautier souhaite ajouter en page N°6, point N°11 : la prochaine séance est fixée au 22 septembre 2022, **date de réserve à confirmer**.

Ces modifications enregistrées, le procès-verbal de la séance du 19 mai 2022 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

<b>4.</b>	<b>Préavis N°9 relatif au projet de budget 2023</b>
-----------	---

**1. La lecture des conclusions du rapport de la commission des finances est effectuée par M. Laurent Bardet elles sont les suivantes :**

La Commission recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis soit :

- D'accepter le projet de budget de l'exercice 2023 tel que présenté par le Comité de Direction.

*La discussion est ouverte.*

Mme Schaer donne lecture d'une mise en garde proposée par la Commune de Begnins et envoyée au secrétariat du Conseil Intercommunal de l'APEC par courriel le 3 novembre 2022 soit.

*« Considérant la répercussion probable de la taxe d'épuration des Communes en fonction d'un amortissement de CHF 856'000.00 sur 10 ans au budget 2023, la Commune de Begnins propose que celui-ci soit reporté de la manière suivante : Le crédit d'étude de CHF 8'560'000.00 devrait être ajouté au crédit de construction et amorti dès la fin du chantier. Ceci permettrait aux Communes d'avoir une augmentation de la taxe d'épuration moindre puisque l'amortissement porté au poste 230 ne serait plus CHF 1'421'000.00 pour le budget 2023 mais de CHF 565'000.00 uniquement. Exemple pris pour la Commune de Begnins si l'amortissement est de CHF 1'421'000.00 la taxe devrait être augmenter de 0,50ct. ».*

Pour donner suite à cette lecture, M. Reymond encourage toutes les Communes à maintenir les amortissements et à augmenter progressivement les taxes qui vont effectivement beaucoup augmenter dans les années à venir.

Mme Galvez demande des explications sur les amortissements, elle souhaite connaître la différence entre les amortissements prévus par le préavis N°30 et le montant prévu dans le préavis présenté ce soir.

M. Reymond explique qu'il a été décidé d'amortir dans les cinq ans afin d'arriver à la fin de l'exploitation de la STEP actuelle et de démarrer la suite avec des charges amorties.

Mme Galvez demande des détails sur le préavis N°26.

Le préavis N°26 n'est pas encore terminé à cause des délais de livraison des fournitures.

Mme Galvez constate que le préavis N°21 de 2019 devait être amorti en cinq ans et ne figure plus au budget 2023. Le Comité de Direction confirme que ce préavis a été clôturé par des amortissements complémentaires et Mme Isumo confirme que le préavis N°21 de 2019 avait été amorti plus rapidement à cause des taux d'intérêts.

M. Humbert demande des détails quant à l'augmentation du poste « électricité » de CHF 100'000.00 à CHF 180'000.00.

M. Meylan rappelle que le budget électricité a été établi avant d'avoir reçu les détails de la SEIC. Le Comité de Direction confirme avoir fait preuve de prudence sur ce point.

M. Hautier demande que les années des préavis soient mentionnées dans les budgets afin d'en faciliter la lecture et les recherches.

### **Décisions**

Le Conseil intercommunal décide à la majorité moins quatre abstentions :

- D'accepter le projet de budget de l'exercice 2023 tel que présenté par le Comité de direction.

<b>5.</b>	<b>Communications du Comité de Direction</b>
-----------	--

Le Président donne la parole au Comité de Direction.

M. Fritsché donne des nouvelles concernant le Plan d'Affectation

15 juin 2022 : reçu prise de position de la Municipalité de Luins sur le dossier PA.  
Fin juillet 2022 : correspondance du Canton pour information prolongement du délai.  
Début août 2022 : relance du Canton par la Municipalité de Gland.  
15 septembre 2022 : réception de la synthèse positive de l'examen préalable.  
2 novembre 2022 : copil PA.

#### Suite de la procédure :

Octobre 2022 : adaptation du dossier en fonction des remarques.  
14 novembre 2022 : validation du dossier et sa mise à l'enquête publique par la Municipalité de Gland.  
23 novembre 2022 : séance d'information publique à Gland.

**19 novembre 2022 au 18 décembre 2022 : enquête publique du dossier du PA.**

### Année 2023 :

Janvier – février 2023 :	<i>traitement des oppositions.</i>
Mars – mai 2023 :	<i>adoption du projet par le législatif.</i>
Mai – décembre 2023 :	<i>traitement des recours et approbation par le Département en charge du développement territorial.</i>
	<u><i>Phase dépendante du nombre d'oppositions et de recours.</i></u>

### **Etude STEP :**

GT : Il s'est réuni à 14 reprises.

- Suivi de l'avant-projet et étude micropolluant.
- Mise en place du dossier d'appel d'offres pour les mandataires STAP et le turbinage.
- Mise en place du dossier d'appel d'offres pour les mandataires.
- Contact avec la DGE pour validation du dimensionnement.
- Contact avec EnergéÔ et TermorésÔ (synergie).
- Contact avec la SEIC (alimentation et synergie).
- Contact avec la Lignière (synergie et passage des infrastructures).
- Contact avec le Service des infrastructures de Gland.
- Contact avec l'inspecteur forestier pour le tracé des conduites.

Mandataires STEP (Hibiscus) :

- Etablissement des contrats d'entreprises selon SIA.
- Etude de l'avant-projet en cours, fin prévue en décembre.
  - Dimensionnement hydraulique.
  - Evaluation des méthodes et techniques de traitement.
  - Dimensionnement des ouvrages, bâtiment.
  - Etablissement des schémas PID.
  - Mesures d'intégration.
  - Estimation des coûts.
- Validation de l'avant-projet.
- Démarrage de la phase projet.

### Mandataires pool STAP

- Evaluation en cours, adjudication prévue début décembre.

### Mandataires conduites

- Evaluation en cours, adjudication prévue début décembre.

### Spécialiste turbinage

- Adjudication à Mhylab – demande de subside pour étude en cours

### Micropolluants :

- 2<sup>ème</sup> campagne de prélèvements de 2 mois sur novembre et décembre, rapport finalisé en février, retour positif pour l'Ozone.
- Réalisation des étapes 3 et 4 selon directives VSA, essais de biomasse, rapport et interprétation effectués entre août et octobre.

### **Résultat, notre eau est problématique avec l'ozone**

- Evaluation fine des méthodes de traitement et choix en vue de la demande de subsides à la Confédération (fin de l'avant-projet).

Mobilité :

- Etude de mobilité (piétons, vélos, TIM, trafic agricole, trafic STEP) dans un périmètre élargi de la STEP en collaboration avec les Communes de Luins, Dully, Vinzel et Gland.
- Trois séances de travail ont eu lieu, l'étude sera finalisée à fin novembre.
- Le résultat servira de base pour la phase projet de la STEP.

FINANCES

**Préavis n° 28/2016-2021 1<sup>ère</sup> phase de l'étude**

Montant du préavis: 953'000.-

Dépensé à ce jour: 947'247.- \*

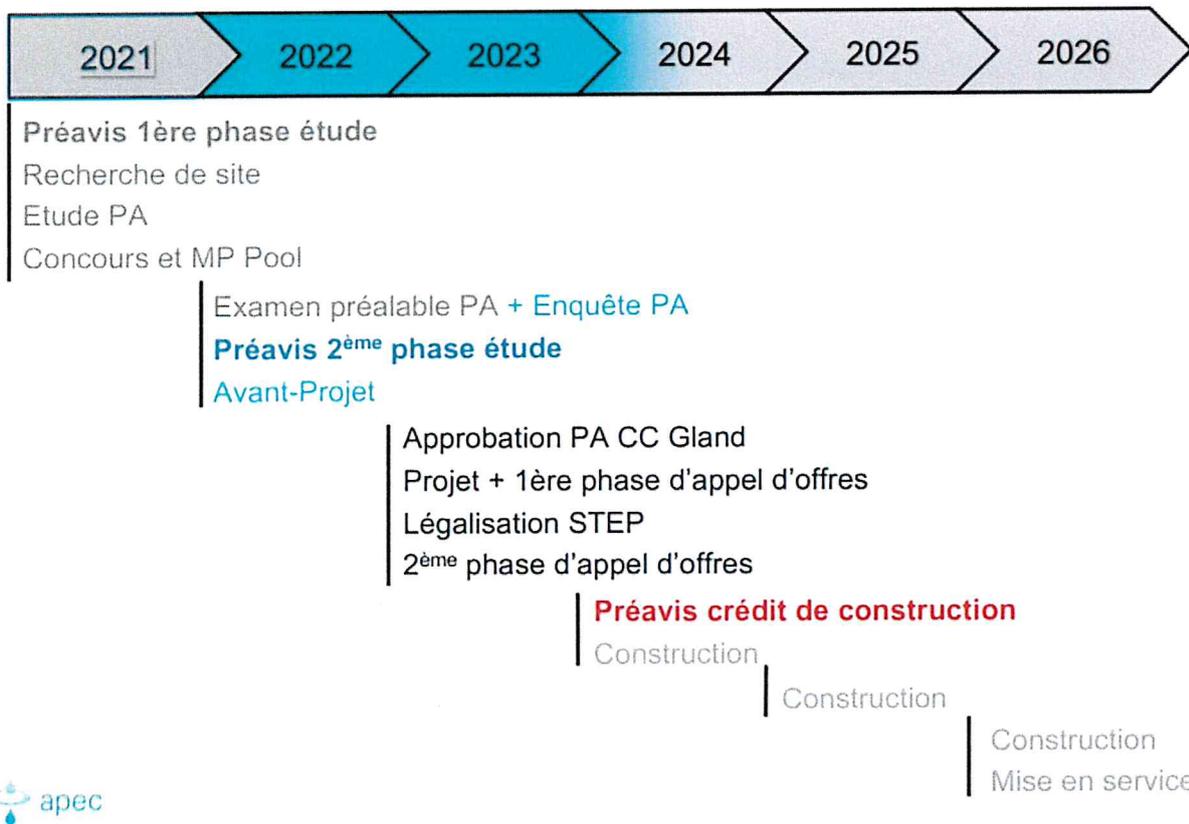
\*Ce préavis a couvert les dépenses jusqu'à fin juin.

**Préavis n° 07/2021-2026 2<sup>ème</sup> phase de l'étude**

Montant du préavis: 8'360'000.-

Dépensé à ce jour: 113'690.-

CALENDRIER



M. Gabriel demande des détails sur les micropolluants. Si le traitement de l'ozone est abandonné, est-ce que le volume des bassins changera ou peut rester tel que prévu ?

M. Fritsché répond que le volume prévu est bon sachant que le projet avait envisagé de base le système qui prenait le plus de place. Les systèmes à charbon prendraient la même place voir pour l'un serait plus compact selon le système choisi.

M. Lequint demande si les grilles d'épuration seront incinérées ou valorisées ?

M. Fritsché répond qu'il n'est pas prévu de séchage et d'envoi en cimenterie dans la nouvelle STEP. En effet, les modifications de la loi obligent de récupérer le phosphore ce qui modifie le processus et le traitement.

M. Lequint rappelle que le phosphore est une denrée rare et qu'il est regrettable de ne rien envisager le récupérer.

M. Fritsché explique que la valorisation du phosphore est une étape très complexe et ces démarches sont réglementées. Seuls deux à trois pôles seront prévus en Suisse afin de traiter les déchets dans le but de revaloriser le phosphore.

M. Gagnard demande des détails des détails sur l'étude de mobilité. Est-ce que l'étude de mobilité sera terminée au moment de la mise à l'enquête ?

M. Fritsché répond qu'il s'agit d'une étude de mobilité complémentaire anticipée par différentes Communes pour la mise à l'enquête de la station d'épuration.

Mme Comte demande des détails sur l'ozone et son traitement. Pourquoi l'ozone est nocif ?

M. Fritsché explique que les micropolluants peuvent être traités de deux manières. Par charbon ou par ozonation. L'ozonation est méthode qui fonctionne bien et semble plus intéressante au niveau économique. Cependant, l'ajout d'ozone créé un sous-produit « le bromate » qui se trouve être un sous-produit problématique. Les recommandations de la Confédération sont alors d'abandonner cette méthode car le bromate devrait être neutralisé avant d'être renvoyé dans le milieu naturel.

M. Reymond annonce la démission de M. Jean-Yves Vuillonnet. Le Comité de Direction le remercie pour son travail et lui souhaite tout le meilleur pour la suite de sa carrière. M. Vuillonnet sera remplacé par M. Frédéric Uldry qui débutera son travail le 14 novembre 2022 au sein de l'APEC et le Comité de Direction lui souhaite la bienvenue.

Deux Communes se sont proposées auprès de l'APEC pour faire des prêts. Il s'agit des Communes de Begnins et Coinsins. Dès que les montants seront connus, une convention de prêt sera établie sur la base d'un taux moyen selon le taux créditeur et le taux débiteur de référence de la BCV. La société « Finarbit » aidera le Comité de Direction afin de trouver le meilleur financement.

M. Mouthon annonce que différentes variantes du plan de continuité des activités sont à l'étude en lien avec la crise énergétique.

M. Bosson donne des explications sur l'état des séparatifs.

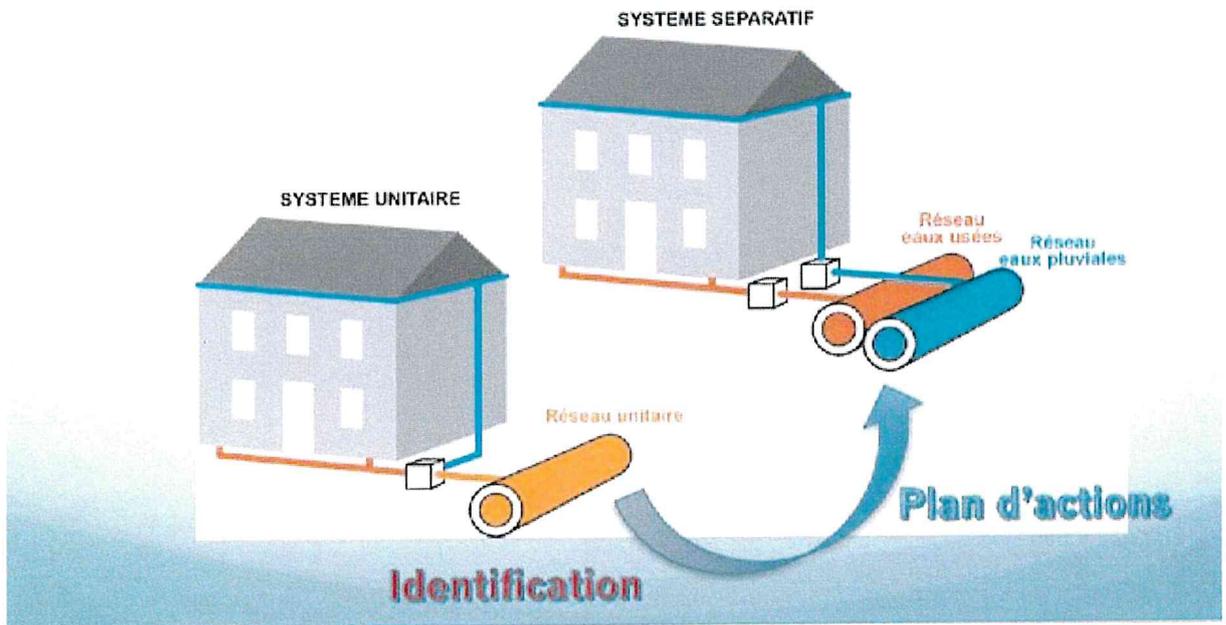
- Poursuivre les démarches pour supprimer les zones unitaires et limiter l'arrivée d'eaux claires parasites et permanentes.
- Cartographie de la situation des réseaux communaux. D'autre part, dans le cadre de l'étude de la construction d'une nouvelle STEP, il importe de connaître la situation de votre réseau communal de canalisation d'eaux usées.

Le CoDir sollicite l'inventaire des zones en système unitaire des Communes et leurs bassins versants.

Le plan d'actions des Communes pour la suppression des dites zones.

➤ Objectif séparatif :

- L'ensemble des 21 communes en système séparatif



**Objectif raccordement :**

- Conformité des raccordements EC/EU.

**Cartographie des raccordements :**

Communes	Réponses	Séparatif 100%	Ctrl canalisations	Ctrl raccordement
21	15	13	7	7

2 partiellement

6 en attentes Arzier-Le-Muids  
Bassins  
Burtigny  
Genolier  
Luins  
St-Cergue

M. Hautier demande quel est le budget annuel prévu, par année, par exemple pour la Commune de Duillier ?

M. Bosson répond que le budget pour ces travaux est fixé à CHF 25'000.00 par an à Duillier.

6.	Propositions individuelles et divers
----	--------------------------------------

M. Humbert demande ce qu'il en est de l'eau sale produites par les chantiers ?

M. Fritshé répond qu'en dernier recours, si le milieu naturel ne peut pas recevoir ces eaux usées, il est possible de faire une demande à l'APEC pour déverser l'eau dans les eaux usées. Il est aussi possible d'effectuer un prétraitement (neutralisation) de l'eau afin de pouvoir récupérer l'eau dans les eaux claires.

M. Guignard si on peut évaluer en pourcentage l'évolution des travaux dans les Communes concernant l'amélioration des séparatifs ?

M. Fritshé répond qu'on suppose qu'il y a une évolution mais il faudra effectivement refaire un bilan global de l'APEC afin de connaître exactement les améliorations qui ont été apportées.

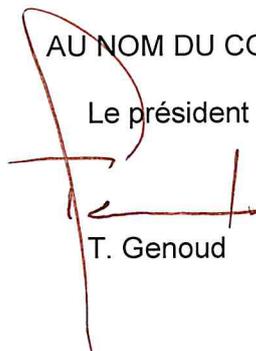
Les prochaines séances sont fixées comme suit :

- 11 mai 2023 à 18h00
- 21 septembre 2023 à 18h00

Le Président remercie la Commune de Duillier pour son accueil.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 19h10.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président :  T. Genoud	La secrétaire  V. Wicht
--	---